

- Madame Valérie PREMOLI Adjointe au Maire de Villeneuve-Loubet - Déléguée à la Petite Enfance et à la Famille
- Madame Nathalie DEFOSSEZ Directrice d'exploitation collective à la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins - Ingénieur territorial
- Monsieur Pierre PERAZZINI Service Travaux de la Direction exploitation constructions à la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins - Ingénieur territorial
- Monsieur Laurent RICHIER Directeur des directions territoriales de la Tinée et de la Vésubie à la Métropole Nice Côte d'Azur - Ingénieur principal territorial
- Monsieur Serge SOLER Représentant du personnel à la CAP de catégorie C à la mairie de Cannes - Agent de maîtrise territorial
- Madame Mélanie PRUDHOMME Responsable de service à la mairie d'Antibes - Direction des Infrastructures et des espaces publics - Ingénieur territorial
- Madame Alessandra GIORDANO Chef du service coordination et support - DPACT - Direction des Espaces Verts à la DGA Qualité des Espaces Publics à la mairie de Nice - Attaché principal territorial
- Monsieur Philippe BRICCHI Ancien Chef du service des bâtiments extérieurs - Ingénieur territorial principal à la retraite
- Monsieur Christophe SAUVAIGO Technicien principal de 2eme classe à la Métropole Nice Côte d'Azur

Madame GUIDON-PIOTROWSKI Corinne, Adjointe au Maire de Cagnes-sur-Mer, assurera le remplacement du Président du Jury en cas d'empêchement de celui-ci.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes, sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le 16 décembre 2024



Le Président et par délégation
Le Directeur des missions obligatoires
et ressources humaines

Noël FIORUCCI

Jean-Paul DAVID

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue de fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.